

Femmes incarcérées au sein d'une prison belge francophone : quitter l'invisibilité pour découvrir les vulnérabilités

Valentine Doffiny, Sophie André

DANS **DÉVIANCE ET SOCIÉTÉ** 2023/2 (VOL. 47), PAGES 211 À 242
ÉDITIONS **MÉDECINE & HYGIÈNE**

ISSN 0378-7931

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2023-2-page-211.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Médecine & Hygiène.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Femmes incarcérées au sein d'une prison belge francophone : quitter l'invisibilité pour découvrir les vulnérabilités

Valentine DOFFINY

Université de Liège

Sophie ANDRÉ

Université de Liège

Doffiny V., André S., 2023, Femmes incarcérées au sein d'une prison belge francophone :
quitter l'invisibilité pour découvrir les vulnérabilités, *Déviance et Société*, 47, 2, 211-242

doi:

L'étude du phénomène criminel, en tant que problématique complexe qui affecte profondément notre société, a donné lieu à d'innombrables recherches portant sur le processus de criminalisation, sur des formes spécifiques de délinquance ou de criminalité ou encore sur les acteurs de celles-ci. Bien que les savoirs en la matière se soient spécifiés et aient abouti à une meilleure compréhension de ces éléments, il demeure un angle encore trop souvent occulté dans l'analyse de ceux-ci au niveau de l'appréhension du caractère genré de cette thématique.

Dans ce contexte, s'il existe une longue tradition de recherches sur les détenus masculins (Jensen, Jones, 1976), les femmes emprisonnées n'ont que peu fait l'objet d'attention (qu'elle soit sociale, politique ou scientifique), notamment en raison de leur « sous » représentation dans les statistiques carcérales^[1]. Bien que le pourcentage de femmes détenues soit relativement stable au cours des dernières décennies à travers le monde, il existe néanmoins une augmentation globale du nombre absolu de femmes incarcérées^[2] (Bloom *et al.*, 2004; Morgan, Liebling, 2007), donnant lieu à des hypothèses liées à la « *gender confluence* » entre les taux de criminalité enregistrés des femmes et des hommes^[3] (Belknap, 2021). Cette observation a eu notamment pour conséquence d'accroître l'intérêt scientifique, bien que de manière limitée, porté aux femmes emprisonnées. Autrement dit, les femmes ont globalement été sujettes à une « invisibilisation » générale, mais aussi spécifique au domaine de la criminologie (Rostaing, 2017), en tant qu'objet à la fois empirique et théorique.

Au niveau empirique, et ce malgré un certain engouement pour l'étude des caractéristiques liées au profil des femmes délinquantes au cours des dernières décennies, de nombreuses lacunes persistent dans les connaissances issues de la recherche sur ce public et plus spécifiquement sur les femmes incarcérées (Nuytiens, Christiaens, 2012; 2015). À cet égard, il est possible de souligner que la recherche menée en Belgique dans ce domaine est largement centrée sur des composantes spécifiques de cette

- 1 En dépit des variations existant d'un pays à l'autre, les détenues constituent approximativement entre 2 et 9% de la population carcérale mondiale (Jaquier, Vuille, 2017). Pour ce qui est de la Belgique, elles sont également minoritaires puisqu'elles ne représentent que 4,2% de l'ensemble des personnes incarcérées (Service public fédéral Justice, 2017, 45).
- 2 La littérature permet d'identifier en France une augmentation de 22% des détenues entre 2000 et 2005 (Blatier, 2006, 57). En Belgique, bien que la proportion de femmes

- sur l'ensemble de la population carcérale stagne autour des 4-5%, leur nombre absolu a légèrement diminué (-8%) entre 2008 et 2017 (Nuytiens, 2008; Rapports annuels du Service public fédéral Justice).
- 3 On parle de « *gender confluence* » lorsqu'il ressort de l'observation des statistiques criminelles, réparties en fonction du genre, une diminution de l'écart entre les taux (de criminalité, ou d'incarcération) relatifs aux hommes et aux femmes, c'est-à-dire lorsque ceux-ci ne covarient plus ensemble dans les mêmes proportions.

population telles que la santé mentale des détenues (Favril *et al.*, 2017) ou encore leur consommation de produits psychoactifs (Favril, Vander Laenen, 2018) et par conséquent, il n'existe aucun panorama global de leurs différents profils. La seule exception, à notre connaissance, a trait à l'étude réalisée sur la population carcérale belge par Nuytiens (2008) qui propose une brève description de la population féminine à partir d'analyses quantitatives réalisées sur la base de données fédérales des établissements pénitentiaires.

Parallèlement à la recherche empirique sur la délinquance féminine, plusieurs auteur-es se sont penché-es sur la transposition aux femmes de cadres théoriques élaborés pour l'explication du passage à l'acte masculin, la plupart des théories criminologiques ayant été construites par des hommes, sur le pourquoi des hommes transgressant la loi (Messerschmidt, 1993; Naffine, 1996; Chesney-Lind, Chagnon, 2016). Au-delà de ces tentatives de transposition de théories traditionnelles à la question des femmes^[4], ce n'est qu'à partir du milieu des années 1980 qu'ont émergé de nouvelles approches théoriques, davantage conformes aux critiques féministes (Belknap, 2021). Parmi celles-ci, la « *Life-course Theory* » (Loeber, 1996) ou encore la « *Pathways Theory* » (Daly, 1992), formulée à partir des données récoltées sur les femmes incarcérées, qui soutient l'idée que les événements indésirables de la vie, y compris les traumatismes, peuvent servir de trajectoires vers la délinquance^[5] (Belknap, 2021).

Prises ensembles, ces différentes approches théoriques et empiriques, issues de recherches ayant pour objet l'étude du profil des femmes incarcérées, ont en commun d'avoir inclus des dimensions de traumatisme, d'adversité, de toxicomanie et d'un ensemble de vulnérabilités dans l'explication des trajectoires délinquantes des femmes. Certaines lacunes demeurent néanmoins. Quoiqu'offrant certaines clés de compréhension à l'égard du comportement délinquant, les études jusqu'alors menées – à forte prédominance anglo-saxonne –, ne suffisent pas à dresser une synthèse approfondie du profil des femmes incarcérées. Ce constat est d'autant plus flagrant à propos de la situation belge pour laquelle il n'est en effet toujours pas possible, en l'état actuel des connaissances, de dresser un bilan approfondi des caractéristiques de cette population.

L'objectif du présent article est donc de combler une part de ce manque en offrant une première vision actualisée du profil des femmes incarcérées,

4 Parmi ces théories, nous citerons la « *Social Learning Theory* », la « *General Strain Theory* » et certaines « *Social Control Theories* ».

5 Cet apport théorique se caractérise par l'emploi d'une méthodologie rétrospective et par la nature de la population d'étude qui se compose des femmes incarcérées (Belknap, 2021).

sans toutefois en faire un objet de comparaison avec les hommes incarcérés^[6]. Le projet n'a en effet pas pour objectif de comparer le profil des femmes à celui des hommes et encore moins de s'en expliquer, mais bien de dresser un premier état des lieux des caractéristiques de la population carcérale féminine.

Pour ce faire, la présente contribution abordera trois rubriques distinctes : la première a trait au profil sociodémographique, la deuxième au profil judiciaire et la dernière au profil de consommation de substances psychoactives des femmes incarcérées. Ce choix a été dicté par le type de données disponibles, regroupées et présentées sous ces trois catégories. Les résultats seront en outre discutés au regard de la littérature afin de souligner la manière dont les éléments isolés composant ce profil se combinent en un ensemble de vulnérabilités caractéristiques, ou à tout le moins particulièrement saillantes, au sein de la population carcérale féminine.

Méthodologie et *design* de la recherche

La population d'étude est constituée des 261 femmes qui ont été condamnées et incarcérées^[7] au sein d'un établissement pénitentiaire belge francophone entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021. Cette prison, située en Région wallonne, à l'est du pays (en périphérie liégeoise), constituait en effet au moment de la récolte des données l'établissement carcéral le plus important de l'État belge^[8].

Méthode de récolte

La méthode de récolte employée recourt à la consultation systématique des dossiers de notre population *via* deux outils complémentaires. Le premier se réfère à la base de données fédérale (*SIDIS-Suite*) qui reprend les dossiers informatisés

6 Au niveau belge, il n'existe, à notre connaissance, aucune donnée quantitative sur le profil des hommes incarcérés.

7 La population des femmes qui ont été condamnées (N=261) comprend également l'ensemble des femmes internées (n=9) pour un ensemble de 279 dossiers consultés (cette différence statistique s'explique par le pourcentage de femmes qui ont connu plusieurs incarcérations au cours de la période d'analyse, chaque incarcération menant à l'ouverture d'un dossier pénitentiaire). Cette population comprend

en outre des femmes condamnées à une privation de liberté *extra muros*, c'est-à-dire sous surveillance électronique, ces condamnées faisant partie du « décompte » de la population carcérale en Belgique.

8 En 2017, l'établissement comportait une population journalière moyenne de 907,8 détenu-es, hommes et femmes confondus (Service public fédéral Justice, 2017, 45). Aujourd'hui il est supplanté par l'ouverture, depuis fin 2022, d'une nouvelle prison dont la capacité totale s'élèvera à 1190 détenu-es.

des personnes incarcérées pour l'ensemble de la population carcérale belge. Cette base de données comprend des informations sommaires à propos de la situation sociodémographique et carcérale de la personne détenue (âge, nationalité, lieu de naissance, état civil, langue parlée). Par ailleurs, cet accès numérique fournit des données sur les antécédents de détention ainsi que sur la situation légale de la personne concernée (fiches d'écrou)^{9]}. Le second instrument renvoie quant à lui aux dossiers pénitentiaires individuels qui sont archivés au sein même des établissements pénitentiaires. Ces dossiers papier renferment des données plus détaillées sur la situation sociodémographique de la personne (la situation professionnelle, le type de revenus ou encore l'existence de relations sociales), mais aussi sur ses éventuels antécédents judiciaires *via* les extraits de casiers judiciaires et les documents relatifs aux faits infractionnels ayant donné lieu à l'incarcération (jugements et mandats d'arrêt). Dans certains cas, les dossiers ont également permis d'accéder à des données relatives à la situation sociale et économique des détenues *via* les rapports rédigés par le personnel de la prison. Au cours de cette consultation, la question des données manquantes a suscité une attention particulière. Certaines informations n'ont en effet pas pu être récoltées pour l'ensemble de notre population en raison d'une absence de report systématique au sein des dossiers consultés. La disponibilité de ces informations a varié selon le *quantum* de la peine à laquelle la personne a été définitivement condamnée. En effet, les dossiers de femmes condamnées à une peine supérieure à 3 ans d'emprisonnement par rapport à celles condamnées à une peine inférieure ou égale à 3 ans sont pourvus de davantage d'informations. Les analyses réalisées se basent donc sur les données disponibles pour chaque variable envisagée^{10]}.

Résultats et discussion

Le profil sociodémographique tel qu'exposé dans cette section sera explicité au regard des caractéristiques sociodémographiques, des éléments relatifs aux relations familiales et conjugales ainsi qu'à la situation socio-économique et professionnelle des femmes qui composent notre population. Le profil général tel qu'il apparaît dans ces premiers résultats brosse le portrait de femmes ayant en moyenne dépassé le milieu de la trentaine, de nationalité belge, au faible niveau d'instruction, sans emploi, issues de familles « brisées »,

9 La fiche écrou reprend l'historique de la détention d'une personne incarcérée dont les données d'identité et les données relatives à la détention de la personne (situation légale, régime d'exécution de la peine,

type(s) d'infraction(s) commise(s), durée de la peine encourue, motif de libération, etc.).
10 Raison pour laquelle la taille des échantillons présentés peut potentiellement varier d'une variable à l'autre.

mères et en relation de couple, mais non mariées au moment de leur entrée en détention.

Caractéristiques sociodémographiques

Si nous plaçons le curseur temporel au moment de l'entrée en détention des femmes au sein de l'établissement qui nous occupe^[11], il est possible d'observer un âge moyen de 36,4 ans (Md=35 ans; min. 18 et max. 67 ans) avec une représentation prédominante des femmes âgées entre 25 et 34 ans (37,2%). Ce premier résultat coïncide avec le portrait sociodémographique dressé par diverses études qui indiquent que les femmes sont pour la plupart âgées entre 30 et 36 ans au moment de leur entrée en détention (Loper, 2002; Surratt, 2003; Forouzan *et al.*, 2012). Certains auteurs interprètent cette donnée comme un indicateur de la prévalence d'une délinquance «enregistrée» tardive chez les femmes (DeLisi, 2002; Block *et al.*, 2010; Simpson *et al.*, 2016), comparativement aux hommes (Jaquier, Vuille, 2017). Block *et al.* (2010) ont en ce sens rapporté que les femmes commettraient le plus souvent leur premier acte de délinquance connu après leur vingt-cinquième anniversaire. Néanmoins, il est important de souligner que la prise en compte de la date d'écrou est plus restreinte que celle d'un fait de délinquance connu, puisqu'elle correspond à une sanction et donc à un cheminement dans la chaîne pénale déjà plus avancé que la simple constatation. Dès lors, bien que les théories développementales de la criminalité soutiennent que l'âge constitue un facteur essentiel dans la compréhension du comportement délinquant (Moffitt, Caspi, 2001; Farrington, 2003) et que la recherche féministe suggère que les voies d'accès à la criminalité se différencient selon l'âge (Simpson *et al.*, 2008), l'âge de l'écrou ne constitue pas un indice suffisant pour conclure à une délinquance plus tardive chez les femmes par rapport aux hommes. Ce point doit dès lors faire place à une interprétation nuancée et trouver confirmation dans l'investigation des trajectoires de vie des individus à l'étude.

Concernant la nationalité, la majorité de notre population détient la nationalité belge (80,9%). Notons toutefois que parmi ces Belges, un petit pourcentage sont nées à l'étranger (12,9%) et proviennent d'un

11 L'entrée en détention correspond à la date à laquelle la personne est écrouée à la prison à la suite de son arrestation. Cette date restera la même une fois que la personne est condamnée définitivement, ce qui signifie que la période de détention provisoire est

comprise dans la période d'incarcération. L'âge d'entrée en détention a été calculé à partir de la date de naissance de la personne et la date à laquelle elle a été écrouée.

pays se situant sur le continent européen^[12] (14,7%), suivi du continent africain (7,0%). Au niveau du statut retenu à l'Office des étrangers pour les femmes de nationalité étrangère, seules 43,1% d'entre elles avaient obtenu un titre de séjour au moment de leur incarcération, les autres renvoyant au séjour illégal^[13], à l'interdiction d'entrée sur le territoire^[14] aux demandeuses d'asile ou aux ressortissantes UE non inscrites^[15], ou encore aux ressortissantes d'un pays tiers avec droit de séjour dans un autre pays européen que la Belgique^[16].

Les résultats obtenus à propos de notre population d'étude diffèrent quelque peu des données globales officielles fournies par la direction générale des Établissements pénitentiaires en 2017 d'une part et des données empiriques obtenues par l'étude menée par Nuytiens en 2008 d'autre part. Ainsi, d'après les statistiques pénitentiaires, un peu plus de la moitié (56,0%) des personnes détenues – hommes et femmes confondues – présentes au sein d'un établissement étaient de nationalité belge (Service public fédéral Justice, 2017, 46). Nuytiens (2008) indique quant à elle que 39% des femmes détenues n'avaient pas la nationalité belge^[17], avec une part importante de nationalités d'Europe de l'Ouest et de l'Est. Cette différence observée pourrait en partie s'expliquer par la limitation de notre étude aux femmes incarcérées dans une seule prison et donc varier d'un établissement à l'autre, notamment en raison de sa localisation géographique^[18]. Au-delà, les résultats exposés dans la littérature confirment eux aussi l'existence d'une représentation non négligeable de personnes issues de minorités ethniques et culturelles en prison (Bernard, 2013; Jaquier, Vuille, 2017). À cet égard, dans une étude sur la prévalence des femmes étrangères dans le système de justice

- 12 Il est à noter que la Russie, se situant sur deux continents, a été intégrée au continent européen (n=7).
- 13 Dans ce cas, « l'intéressée est en situation de séjour illégal et n'est pas ressortissante européenne » (DG EPI, note interne, février 2018).
- 14 Cette situation renvoie au fait que l'accès au territoire belge est interdit à l'intéressée pour une période de X années (indiqué dans l'interdiction d'entrée/annexe 13 sexes) (DG EPI, note interne, février 2018).
- 15 Il s'agit des personnes qui possèdent ou non des documents d'identité valides, qui n'ont pas introduit de demande de séjour de plus de trois mois en Belgique ou que cette demande leur a été refusée (DG EPI, note interne, février 2018).
- 16 Dans ce cas de figure, l'intéressée n'est pas européenne mais est en possession d'un titre de séjour valide pour un autre pays européen et n'a pas introduit de demande de séjour de plus de trois mois en Belgique

ou cette demande lui a été refusée (DG EPI, note interne, février 2018).

- 17 L'auteure précise par ailleurs que la nationalité ne correspond pas nécessairement à l'origine et qu'aucune donnée n'est disponible sur l'origine des détenues.
- 18 À titre illustratif, il est possible de souligner qu'au 1^{er} janvier 2022, la population belge était composée de 23% de personnes de nationalité étrangère à la naissance. En région bruxelloise, ce pourcentage atteint 58,9% (Institut bruxellois de statistique et d'analyse, chiffres au 1^{er} janvier 2022, <https://ibsa.brussels/themes/population/nationalites>), ce qui est bien plus élevé que dans les autres régions (20,9% en Région wallonne et 17,6% en Région flamande). On peut dès lors s'attendre à un pourcentage plus important de femmes nées à l'étranger dans un établissement situé en région bruxelloise (cf. Limites de la présente recherche).

pénale, Walt et Jason (2017) ont mobilisé deux notions susceptibles d'offrir des pistes explicatives concernant la « sur » représentation de ce type de population à savoir, soit une « implication » soit une « sélection » différentielle au sein du système pénal. La notion d'implication différentielle suggère que les différences ethniques observées pourraient s'expliquer par le fait que les personnes étrangères se livreraient davantage à des activités délinquantes que les autres, cela non pas dans une tentative de renouer avec les visions passéistes racistes liées aux explications de la criminalité, mais parce que ce statut « d'étranger » est un indicateur de leur position particulière, notamment de leur précarité, dans la sphère socio-économique (Heimer *et al.*, 2012). Plus que le fait d'être de nationalité étrangère, il est en ce sens pertinent de rappeler le pourcentage extrêmement élevé de femmes n'ayant pas droit au séjour (56,9 %), autre indicateur de cette précarité. L'hypothèse de « l'implication différentielle » en tant que cadre explicatif permet à ce titre de souligner la manière dont les difficultés structurelles (faible niveau d'éducation et d'emploi) et le stress psychologique lié à la perte de ressources (en raison de ce désavantage) peuvent expliquer l'engagement dans des activités délinquantes. Le risque accru d'implication dans des comportements délinquants chez les femmes appartenant à des minorités ethniques résiderait en ce sens dans l'expérience de la pauvreté et de la perte de ressources (Walt, Jason, 2017). Une étude antérieure (Elmelech, Lu, 2004) a en effet démontré que ces femmes sont touchées de façon disproportionnée par la pauvreté et qu'il n'est donc pas surprenant qu'elles se retrouvent à un moment donné confrontées au système de justice pénale. La seconde notion de « sélection différentielle », développée par Walt et Jason (2017), soutient quant à elle que chaque personne serait susceptible d'adopter un comportement délinquant, quelle que soit son origine, mais que les personnes d'origine étrangère seraient plus souvent arrêtées et poursuivies en raison de facteurs inhérents aux politiques criminelles et stratégies policières mises en place (notamment une présence policière accrue dans les quartiers caractérisés par une forte prédominance étrangère et un niveau élevé de pauvreté) et à des biais culturels inhérents à un système pénal qui serait davantage discriminant, voire perpétuerait des attitudes « racistes » et « classistes » vis-à-vis des personnes étrangères (Chauhan *et al.*, 2009 ; Doerner, Demuth, 2010).

Enfin, en ce qui concerne la langue parlée des femmes condamnées, bien que la grande majorité ait pour langue maternelle le français, une petite part d'entre elles parlent principalement une langue étrangère (5,7 %).

Caractéristiques des relations familiales et conjugales

D'un point de vue familial, il est possible d'observer que sur l'ensemble de la population pour laquelle nous disposons de ce type d'information (n = 165), la grande majorité des femmes - 92,7 % - déclare disposer d'un entourage parental, ce qui signifie qu'au moins un des deux parents est référencé dans l'entourage proche. Parmi ces femmes disposant d'un entourage familial, il faut néanmoins souligner qu'un tiers d'entre elles - 33,4 % - étaient soit orphelines d'un de leurs parents, soit n'avaient aucun contact ou ne connaissaient pas l'un d'entre eux. Les 7,3 % restant (n = 12) étaient quant à elles orphelines des deux parents.

Ces données semblent pour leur part refléter la présence d'une proportion relativement importante de ce qui pourrait être qualifié comme un entourage familial « brisé » ou « désorganisé » et vu comme un facteur de risque important dans la trajectoire délinquante d'un individu (Farrington *et al.*, 2012). Cette observation peut être mise en parallèle avec les recherches plus récentes sur le capital social des femmes délinquantes (Reisig *et al.*, 2002). Le concept de « capital social » (Coleman, 1988) fait référence à la capacité des individus à acquérir un ensemble d'avantages, de bénéfices, en raison de leur appartenance à des réseaux sociaux (Portes, 1998, 6). Comme le précisent Salisbury et Van Voorhis (2009), les liens sociaux ainsi présents entre un individu et d'autres individus ou structures représentent autant de potentielles ressources d'actions (Coleman, 1988). Ce dernier point est important, puisque, comme le rappelle Bourdieu (1985 ; cité par Salisbury et Van Voorhis, 2009), il faut prendre en considération la quantité et la qualité de ces ressources. À ce titre, un niveau optimal de capital social au sein du couple parental contribuera à l'éducation d'un enfant et au bon développement de sa personnalité. À l'inverse, une carence dans ce capital aura des conséquences sur le long terme pour l'enfant, et ce même à l'âge adulte, notamment au niveau de sa réussite scolaire, son accès à l'emploi et, par conséquent, sur sa situation financière (Portes, 1998). Dans cette optique, certain-es auteur-es ont mis en évidence que le niveau d'éducation et de revenu des femmes délinquantes était positivement lié au fait de disposer d'un réseau social à haut capital ou, en d'autres termes, que les femmes ayant un niveau d'éducation faible et peu de revenus étaient aussi celles ayant le réseau au capital social le plus pauvre (Reisig *et al.*, 2002). Parallèlement, plusieurs recherches ont démontré le lien unissant les facteurs familiaux et le comportement délinquant, postulant que les problèmes familiaux sont à l'origine de la criminalité des femmes (Petrosino *et al.*, 2009 ; Islam, Talukder, 2021).

Par ailleurs, les femmes condamnées qui constituent notre population – et pour lesquelles nous disposons d’une information (n=220) – sont en grande majorité mères d’un ou plusieurs enfants (74,5%). Le nombre d’enfants par femme détenue varie de 1 à 9 avec une moyenne qui se situe à 1,9 enfants. Notons toutefois qu’un tiers de ces femmes sont mères de 3 enfants ou plus. Plusieurs cas particuliers sont en outre à relever concernant la situation maternelle des femmes, notamment le fait que plusieurs étaient enceintes au moment de leur entrée en détention (n=4)^[19] ou avaient déjà vécu le décès d’un de leurs enfants (n=4)^[20]. En ce qui concerne la maternité en prison, nous n’avons recensé qu’un seul cas de femme ayant accouché alors qu’elle était incarcérée.

Ces résultats sont en adéquation avec ceux rapportés par les auteur-es s’étant intéressé-es à la situation maternelle des femmes détenues qui mettent en évidence que la plupart d’entre elles sont mères de famille (Surratt, 2003; Moloney *et al.*, 2009; Trébuchon, Léveillée, 2017). Bien que certains considèrent la parentalité comme un tournant dans la réduction de l’implication criminelle (Laub, Sampson, 2003; Moloney *et al.*, 2009; Monsbakken *et al.*, 2013), d’autres insistent davantage sur les circonstances particulières qui entravent la nature « protectrice » du facteur parental. Le paramètre de la parentalité jouerait dans ce cas un rôle d’incitant à la délinquance en renforçant les situations de vulnérabilité induites par des emplois instables, des logements précaires, un manque de soutien pré- et postnatal, ainsi que des difficultés financières qui rendent les responsabilités parentales difficiles à assumer (Garcia-Hallett, 2019). La même auteure va même plus loin en pointant les contraintes structurelles que notre société néolibérale peut induire via des situations dans lesquelles certaines femmes se sentiraient obligées de commettre des actes délictueux au nom de leur rôle maternel, pour protéger et subvenir aux besoins de leurs enfants. La délinquance se justifierait dès lors en tant qu’action nécessaire pour résoudre les problèmes financiers et permettre l’accès aux soins appropriés aux enfants et à la famille. Pour ces femmes, l’infraction motivée par des difficultés financières serait alors un acte justifié par la crainte de l’étiquetage de « mauvaise mère », considéré comme bien pire que l’étiquette de « criminelle » (Byrne, Trew, 2008).

D’un point de vue marital, les dossiers mis à notre disposition n’ont pas permis d’obtenir une information officielle telle qu’elle figure dans les registres d’état civil. En revanche, dans plusieurs cas, nous détenons deux informations nous renseignant sur le statut conjugal et relationnel de notre population. Tout d’abord, une donnée liée à la déclaration de

19 Non comptabilisé dans le nombre d’enfants. 20 Dans deux cas, le décès est dû à leur propre filicide.

la personne incarcérée concernant son état civil (n = 193), pour laquelle 12,4 % déclaraient être en couple ou mariées au moment de leur entrée en détention et 61,7 % célibataires, le reste se définissant comme séparées, divorcées ou veuves. Au-delà du statut « légal », un ensemble de dossiers (n = 150) mentionnaient des informations relatives au statut relationnel de la personne au moment de l'infraction, mais également à diverses données relatives au ou à la conjoint-e enregistré-e. Il est possible d'observer à cet égard que 74,7 % étaient en relation de couple avec un-e conjoint-e et que la moitié de ces conjoint-es étaient directement liés-es aux faits ayant mené à l'incarcération de leur compagne (49,5 %), soit comme auteur-e/co-auteur-e (39,6 %), soit comme victime (9,9 %).

Les relations intimes des détenues constituent une donnée importante en regard de leur connexion avec le fait infractionnel ayant mené à l'incarcération. En effet, parmi les femmes déclarant être « en couple » au moment des faits, 54,1 % de leurs partenaires pouvaient être caractérisés-es par un passé ou un présent judiciaire ou carcéral (non lié aux faits ayant mené à l'incarcération de leur conjointe), ce qui doit être mis en parallèle avec les résultats d'autres recherches ayant démontré que les relations intimes étaient liées à la criminalité, particulièrement dans le cas où les partenaires sont eux-mêmes engagés-es dans des comportements antisociaux (Haynie *et al.*, 2005). Nos résultats indiquent en outre une tendance des femmes à la co-délinquance^[21], pour laquelle le ou la partenaire occupe dans la moitié des cas la place de complice. La littérature dans ce domaine indique que les relations de co-délinquance sont au cœur du parcours des femmes vers la criminalité et place souvent l'accent sur l'influence contraignante du partenaire dans le passage à l'acte (Jones, 2008; Barlow, 2016). Les recherches menées en la matière indiquent que les femmes collaborent souvent avec leur partenaire intime par amour ou par peur (Richie, 1996; Jones, 2008).

Caractéristiques socio-économiques et professionnelles

En ce qui concerne le niveau d'instruction, très peu de dossiers contiennent des données à ce sujet (n = 30). Parmi ces derniers, il est néanmoins possible de souligner qu'un peu plus de 2 femmes sur 5 n'ont pas obtenu leur diplôme d'études secondaires^[22]

21 Carrington (2002) définit la co-délinquance comme l'acte de commettre un crime avec un ou plusieurs complices.

22 En Belgique, le diplôme d'études secondaires, appelé CESS pour Certificat

d'enseignement secondaire supérieur, est délivré à la fin de la sixième année d'études secondaires, ce qui correspond au niveau 3 de la Classification internationale type de l'éducation (CITE, 2011).

(43,3 %) et que 33,3 % ont obtenu leur diplôme CESS (secondaire technique, spécialisé ou général) ou terminé une 7^e année de technique^[23]. Les 23,3 % restants représentent des femmes ayant obtenu un bachelier voire un master universitaire.

Au niveau de l'occupation professionnelle de notre population avant leur incarcération, les données disponibles (n = 152) nous renseignent que 89,5 % étaient sans emploi. 9,2 % avaient quant à elles une occupation tandis que 2 femmes étaient étudiantes. Parmi celles disposant d'un emploi (n = 14), celui-ci dépend de secteurs d'activités variés, avec néanmoins une prédominance pour l'entretien et la maintenance (33,3 %), l'hôtellerie et l'alimentation (18,5 %). Parmi les femmes n'ayant pas d'occupation professionnelle avant leur incarcération et pour lesquelles les dossiers mentionnaient leur source de revenu (n = 78), les informations disponibles à cet égard indiquent que 32,6 % (n = 30) étaient dépendantes d'une aide sociale (aide sociale du CPAS, allocation de chômage, allocation d'handicapé, indemnité de la Mutuelle), et 19,6 % (n = 18) répertoriées comme n'ayant aucun revenu, tandis que 30,4 % (n = 28) étaient dans une situation « précaire »^[24]. Enfin, dans de rares cas (n = 2), certaines bénéficiaient du revenu du ou de la conjoint-e. Pour ce qui est du logement (n = 255), si la grande majorité des dossiers font état d'un domicile enregistré avant l'entrée en détention (79,2 %), près d'une femme sur cinq est sans domicile fixe (18,4 %). Le pourcentage restant (2,7 %) représente des femmes bénéficiant d'un logement qualifié de « précaire »^[25] ou hébergées par un centre^[26].

Ces caractéristiques socio-économiques rendent compte de la précarité des femmes incarcérées, en grande partie caractérisées par un faible niveau d'instruction, une absence d'emploi et de revenus réguliers. Elles peuvent être mises en perspective avec l'étude qualitative réalisée par Nuytiens et Christiaens (2012) sur les parcours de vie de ces femmes au sein de prisons belges néerlandophones^[27] qui discutent leurs résultats en mobilisant le concept de « vulnérabilité ». Ces auteures ont en effet

23 En Belgique, l'enseignement secondaire ordinaire comprend quatre formes : générale, technique, artistique et professionnelle. Les 7^e années de l'enseignement technique permettent à l'élève de se perfectionner ou de se spécialiser dans des domaines techniques précis (Cf. <https://www.siep.be>, Formations, Le système éducatif en Belgique francophone, consulté le 05.12.22).

24 Aucune information complémentaire n'est donnée par rapport à l'utilisation de ce code dans les dossiers. Il est dès lors impossible de déterminer s'il s'agit de femmes n'ayant aucun revenu fixe ou étant dépendantes

d'un revenu lié à une aide sociale ou à un tiers (conjoint-e, famille ou autre).

25 À nouveau, il n'existe aucune information complémentaire dans le dossier qui qualifie ce code. Il est dès lors impossible de déterminer s'il s'agit de femmes n'ayant aucun logement fixe ou étant dépendantes du logement d'une tierce personne (conjoint-e, famille ou autre).

26 De santé mentale ou de réfugiés.

27 L'étude consistait en des entretiens autobiographiques sur un échantillon de 41 femmes issues de quatre établissements pénitentiaires belges néerlandophones.

contextualisé les fragilités présentes dans plusieurs domaines de la vie de cette population à trois niveaux: social (ou sociétal), individuel et relationnel. La première forme de vulnérabilité évoquée fait référence à la fragilité de la position de l'individu dans la société qui est liée à l'éducation, au travail et aux finances. La vulnérabilité individuelle a quant à elle trait à trois éléments clés relatifs à une faible estime de soi et un faible sentiment de valeur, des problèmes psychologiques ainsi que des addictions (alcool, médicaments ou drogues illicites). Le dernier type de vulnérabilité, relationnelle, se rapporte à la victimisation dans les relations parent-enfant et/ou amoureuses, et à la privation de relations empathiques mutuelles. Si les données récoltées dans la présente recherche ne permettent pas d'approcher toutes ces déclinaisons des vulnérabilités dont un individu peut être porteur, il est néanmoins possible, à l'aide des éléments relevés dans la présente étude, de revenir sur une partie de celles-ci.

Au niveau de la vulnérabilité sociale, le domaine de l'éducation, premier indicateur, et plus particulièrement le faible niveau d'instruction des femmes incarcérées, est relativement bien documenté par la littérature existante (Trébuchon, Léveillée, 2017). Notre population apparaît en effet sous-scolarisée étant donné que 43,4 % ne disposent pas d'un certificat d'études secondaires. En ce qui concerne le travail, deuxième indicateur de vulnérabilité sociale, une grande proportion de notre population fait état d'un statut professionnel peu favorisé, l'inactivité professionnelle étant surreprésentée (89,5 %). Ces résultats confirment ceux indiquant que les femmes détenues présentent souvent une situation socio-économique précaire avec peu ou pas d'expérience professionnelle avant leur détention (Trébuchon, Léveillée, 2017). Par ailleurs, parmi le peu de femmes actives, il ressort de plusieurs recherches que les emplois exercés sont généralement non qualifiés, instables ou non déclarés (Farr, 2000; Cardi, 2007). Cela semble se confirmer par les résultats obtenus dans notre étude, qui montrent que les secteurs d'activités les plus représentés sont ceux de l'entretien et de l'hôtellerie, emplois qui ne demandent en effet aucune qualification particulière. Enfin, le domaine des finances peut être assimilé au statut économique fortement précaire que nous avons observé pour la majorité des femmes de notre population (52,2 % sans revenu ou avec un revenu « précaire »), ce qui correspond à ce que plusieurs auteur-es ont mis en évidence: les prisons contiendraient une surreprésentation de femmes provenant de milieux socio-économiques défavorisés (Moloney *et al.*, 2009), notamment par rapport aux hommes incarcérés (Myers, Wakefield, 2014). Ce dernier point est à mettre en parallèle avec le postulat de plusieurs scientifiques renvoyant au fait que les activités délinquantes des femmes seraient largement motivées par l'obtention ou la conservation de l'accès à des ressources économiques, à un logement ou à la garde de leurs enfants, et ce par l'utilisation de moyens frauduleux (Bloom *et al.*, 2004; Holtfreter *et al.*, 2004;

Liddell, Martinovic, 2013). Ces éléments sont à rapporter à l'hypothèse de la « marginalisation économique » qui désigne le lien potentiel entre la pauvreté des femmes et la criminalité, explication considérée comme l'une des plus répandues concernant la criminalité féminine (Simon, Landis, 1991 ; Owen, 1998). Il s'agit de l'idée selon laquelle le « désavantage » économique des femmes – tels qu'un niveau élevé de chômage et de pauvreté – constitue un prédicteur important de leur criminalité (Box, Hale, 1984 ; Heimer *et al.*, 2005 ; cités par Reckdenwald et Parker, 2008, 208). Selon ce principe, la marginalisation est liée aux infractions commises par nécessité économique comme le vol ou la vente de drogues (Reckdenwald, Parker, 2008). L'hypothèse de la « marginalisation économique » peut également être recontextualisée au travers de la notion globale de « féminisation de la pauvreté » (Pearce, 1978), qui souligne qu'une inégalité économique structurelle existe entre les hommes et les femmes^[28]. L'impact de ce lien est par ailleurs exploité dans divers cadres théoriques « traditionnels » en criminologie tels que les théories de la tension. Selon cette perspective, les femmes au statut socio-économique plus défavorable seraient susceptibles de subir des niveaux de vulnérabilités plus élevés qui résulteraient de la pression sociétale pour atteindre la richesse financière et qui augmenteraient par conséquent la probabilité qu'elles adoptent un comportement antisocial (Akers *et al.*, 2017). Les femmes qui subissent un désavantage économique seraient dès lors plus susceptibles d'adopter un comportement délinquant en raison du manque de moyens légitimes à leur disposition pour améliorer leur situation économique (Mandatori, Fitch, 2021). De plus, en Belgique, les recherches en *sentencing* démontrent que la présence de vulnérabilités (telles que la position sociale) dans le chef des personnes prévenues ou accusées, peut amener certains juges à infliger une peine plus sévère (Vanhamme, Beyens, 2007, 206). La surreprésentation de vulnérabilités chez les femmes incarcérées peut dès lors être en partie le résultat de la sélectivité du système pénal.

Pour terminer, la situation résidentielle peut être envisagée comme un indice supplémentaire de vulnérabilité sociale, notamment à travers la précarité résidentielle rencontrée par une partie non négligeable de notre population d'étude (21,1 %) (vivant à la rue, dans des habitats de fortune, dans des centres d'hébergement, chez des proches ou des

28 Cette notion désigne le phénomène selon lequel les femmes (et les enfants) sont représenté(e)s de manière disproportionnée parmi les pauvres, comparativement aux hommes. Elle trouve une première explication dans l'évolution des structures familiales avec l'augmentation de ménages monoparentaux dirigés par des femmes,

situation qui les expose à un risque accru de pauvreté. Une autre explication est attribuée à l'inégalité professionnelle et aux différences de capital humain entre les sexes qui continuent de maintenir les femmes dans des emplois moins bien rémunérés à un niveau d'éducation égal aux hommes (Christensen, 2019).

connaissances, etc.). Cet élément a été investigué par une série d'auteurs qui confirment qu'en plus d'exercer une influence négative sur la santé et le bien-être, le sans-abrisme est généralement associé à la délinquance et l'incarcération (Greenberg, Rosenheck, 2008). Les femmes en situation de sans-abrisme et incarcérées peuvent dès lors être considérées comme l'un des groupes les plus vulnérables et marginalisés que l'on rencontre dans la société (Smyth *et al.*, 2006; Tusher, Cook, 2010).

Profil judiciaire

Sont présentés dans cette section les résultats en lien avec le profil judiciaire des femmes de notre population. La situation légale (ou statut pénal) ainsi que les faits principaux pour lesquels ces femmes ont été condamnées^[29], les modes de participation en fonction du type de fait ou encore la présence de faits antérieurs à leur présente condamnation^[30]. Globalement, le profil judiciaire issu de nos analyses trace le portrait de femmes condamnées à une courte peine d'emprisonnement^[31], qui commettent une majorité d'infractions contre les propriétés – dont des vols sans violences ni menaces – et qui présentent souvent des antécédents judiciaires, voire carcéraux.

Situation légale

Si nous examinons en détail le statut judiciaire (ou pénal) des 261 femmes condamnées, il apparaît que le groupe le plus représenté est constitué à 84,3 % de femmes qui purgent une peine inférieure ou égale à 3 ans d'emprisonnement (n = 220) et à 12,3 % de femmes condamnées à une peine supérieure à 3 ans (n = 32), auxquelles s'ajoutent quelques femmes condamnées à une mesure d'internement (n = 9). Parmi les condamnées à une peine inférieure ou égale à 3 ans, la grande majorité, 73,2 %, purgent une peine inférieure à 1 an (n = 161). De manière similaire, au sein du groupe des condamnées à une peine supérieure à 3 ans d'emprisonnement, la majorité 37,5 % (n = 12) sont condamnées à une peine relevant de la plus petite catégorie de condamnation, à savoir une peine de 3 ans à 5 ans d'emprisonnement. Concernant le régime d'exécution de la peine, les résultats montrent que 53,6 % relèvent du régime ordinaire et 46,4 % du régime sous surveillance électronique^[32].

- 29 Par « fait principal », nous entendons l'infraction ayant donné lieu à la présente incarcération. Il s'agit de l'infraction considérée comme étant la plus grave, autrement dit, celle qui encourt la peine la plus sévère du point de vue du *quantum* de la peine.
- 30 Par « fait(s) antérieur(s) », nous entendons l'ensemble des infractions commises

antérieurement à l'incarcération actuelle et qui sont inscrites au casier judiciaire de la personne.

- 31 Par « courtes » peines, nous entendons les « peines d'emprisonnement fermes inférieures ou égales à six mois » (Snacken, 1986, 363).

Fait principal

Si nous nous penchons sur l'âge des femmes au moment de la commission des faits ayant mené à la condamnation – et donc de l'infraction principale –, celui-ci s'élève en moyenne à 33,5 ans (Md = 32 ans; E.T. : 10,724).

Pour ce qui est du type d'infraction commise, il est possible de les répartir selon 7 catégories distinctes^[33] : les infractions contre les propriétés (59,9 %), les infractions contre les personnes (18,5 %), les infractions en matière de stupéfiants (7,9 %), les infractions en matière de mœurs (1,2 %), les infractions en matière de sécurité et d'ordre public (6,3 %), les infractions en matière de roulage (7,1 %) et une catégorie résiduaire d'infractions que l'on dénommera « autres » (2,0 %).

Sur l'ensemble des faits perpétrés, les vols sans violences ni menaces représentent les infractions majoritairement commises avec 26,4 %. Viennent ensuite, toujours dans la catégorie de crimes et délits contre les propriétés, les fraudes et escroqueries (16,5 %) ainsi que les vols avec violences (et menaces) (14,2 %). En dehors des infractions contre les propriétés, seuls les coups et blessures dépassent un dixième des faits sur la base desquels les femmes sont condamnées (10,6 %).

Co-délinquance par type d'infraction

Du point de vue de la co-délinquance – entendue comme le fait de commettre l'infraction à plusieurs individus –, plus de la moitié des femmes qui composent notre population (n = 236) ont commis les faits avec une ou plusieurs personnes (52,5 %). En se basant sur les données disponibles au niveau de la situation relationnelle de la personne condamnée et de cette co-délinquance (n = 134), dans plus de la moitié des cas (56,6 %), il apparaît que le ou la partenaire de la femme incarcérée est celui ou celle qui est impliqué-e

32 Il existe deux types de régimes en tant que modalité d'exécution de la peine : le régime ordinaire qui implique que le ou la justiciable exécute sa peine « en prison » et le régime sous surveillance électronique qui permet au ou à la justiciable d'effectuer sa détention préventive ou d'exécuter sa peine « en dehors de la prison », à une adresse de référence, moyennant le port d'un bracelet et le respect de certaines conditions dont la mise en œuvre et le suivi sont assurés par le Centre de Surveillance Électronique.

33 La classification des infractions s'est opérée au regard des fiches écrou et jugements prononcés, repris aux dossiers pénitentiaires. Les infractions mentionnées sur ces jugements ont ensuite fait l'objet d'une catégorisation au regard des 13 *Titres* du Livre II du Code pénal et des Lois spéciales concernées (lois particulières en dehors du Code pénal). Le *Tableau de synthèse* présenté en annexe présente le résultat de cette classification.

dans la commission du fait. Notons que la distribution de cette co-délinquance ne se fait pas de manière homogène entre les différents types de faits. Parmi les types d'infractions les plus récurrents, on soulignera une prévalence plus élevée de co-délinquance dans le cadre des vols avec et sans violences (respectivement 58,1 % et 63,9 % en participation) ainsi que des fraudes et escroqueries (59,0 %). À l'inverse, certains types de faits ne correspondent pas à un mode opératoire en duo ou en groupe, tels que les infractions en matière de roulage, les menaces d'attentat, ou encore les enlèvements d'enfants (par la mère) qui ne comptabilisent que des actes ayant été menés seule. Il est également possible d'attirer l'attention sur certains types de faits révélant les pourcentages les plus importants de co-délinquance : les traitements inhumains et dégradants (83,3 %)^[34] ou encore la rébellion et l'outrage à agent (75 % en co-délinquance), mais dont la prévalence (n < 10) est ici bien trop faible pour pouvoir donner lieu à une interprétation.

Fait(s) antérieur(s)

Les antécédents judiciaires désignent l'ensemble des condamnations inscrites au casier judiciaire, qu'elles aient abouti à une incarcération ou à une autre sanction. 70,0 % des femmes incarcérées – dont les dossiers contenaient une information relative aux condamnations antérieures (n = 107) – présentent une ou plusieurs condamnation(s) au casier judiciaire (précédant celle à l'origine de l'incarcération actuelle). Parmi ces femmes, il est à noter que plus de la moitié (57,0 %) ont plus de 3 condamnations à leur actif. Ces résultats font écho à la littérature en matière de *sentencing* qui met en évidence que le passé judiciaire de la personne prévenue ou accusée constitue un facteur aggravant qui entraîne souvent un emprisonnement ferme ce qui supprime souvent toute autre possibilité d'octroi d'aménagements de la peine comme la peine de travail ou la peine de prison avec sursis (Vanhamme, Beyens, 2007, 205).

Le croisement des données disponibles relatives aux antécédents judiciaires par rapport aux types de délits commis met en évidence des distributions différenciées selon les infractions. À cet égard, il est possible de constater une représentation élevée d'antécédents judiciaires dans le chef des femmes auteures de vols avec (83,3 %) et sans violence (80,0 %).

34 Ces faits sont (à l'exception d'un cas) exclusivement perpétrés au sein de la sphère intrafamiliale (enfants ou fratrie) et commis en co-délinquance avec le ou la conjoint-e.

Concernant le type de faits perpétrés, les auteur-es sont de plus en plus unanimes à propos de la nature non violente des infractions commises par la gente féminine étant donné que la proportion de crimes violents serait beaucoup plus importante chez les hommes (Lévy, 2000 ; Mallicoat, 2014). Les résultats des études relatives aux types de faits commis sont également d'accord sur la nature de l'infraction la plus couramment commise par les femmes : le vol. Celui-ci est à ce titre considéré comme l'infraction féminine par excellence, le taux d'implication des femmes dans les infractions contre les biens étant en effet plus élevé que pour les hommes (Jaquier, Vuille, 2017). Dans son ouvrage sur la femme, le genre et le crime, Belknap (2021) passe en revue les recherches existantes sur la nature sexuée de certains délits spécifiques et affirme la tendance selon laquelle plus l'infraction contre les propriétés est grave, plus la représentation des femmes est faible, le vol qualifié étant considéré comme fortement lié au sexe masculin. Ce constat corrobore assez bien nos résultats de recherche étant donné la proportion d'infractions de vols sans violences ou encore de fraudes et escroqueries, mais ne doit néanmoins pas occulter la présence non négligeable de vols avec violence et de coups et blessures sur l'ensemble des infractions.

Concernant la co-délinquance, peu de littérature a étudié cet aspect de la criminalité féminine. Il est toutefois possible de souligner que les auteur-es s'étant intéressé-es à cet aspect soulignent d'une part que le fait de commettre une infraction à plusieurs est un phénomène genré, bien plus présent au sein de la population masculine (Belknap, 2021) et d'autre part que ce mode opératoire est réservé à des crimes plus graves (Becker, McCorkel, 2011), tels que les vols avec violence. Pour ce type de faits, il semblerait que les femmes se tournent encore davantage vers un co-délinquant masculin en raison du fait que ce type d'infraction nécessite davantage de force, implique la recherche d'un profit ou la présence d'un étranger ou encore requiert une arme (Schwartz *et al.*, 2015 ; cités par Belknap, 2021, 89). Les résultats de la présente recherche ne permettent néanmoins pas de soutenir ces différents constats, peut-être en raison de la prévalence trop restreinte de certaines catégories d'infractions « graves » dans notre population actuelle.

Enfin au niveau des antécédents, il est possible de souligner un consensus relativement large au sein de la littérature relatif au fait que les femmes délinquantes sont moins nombreuses que les hommes à récidiver (Fagnan, 1992). La question de la récidive est néanmoins très délicate à étudier, notamment en raison des problèmes de définition qui y sont liés. Les résultats mis en avant par l'analyse de données présentée semblent en effet souligner l'importance des condamnations antérieures au sein de notre population, laissant entrevoir que près de trois quarts des femmes sont *stricto sensu* en situation de récidive. Par ailleurs, il est

important de souligner que les situations de récidive (et donc la prévalence d'antécédents par catégories d'infractions) les plus notables sont relatives aux vols (avec et sans violence). Ce constat peut être mis en parallèle avec les observations posées par Morash et Kashy (2022) sur l'influence de la situation économique des femmes sur leur récidive. Ces auteures soutiennent en effet que les femmes aux besoins financiers élevés (et donc en situation de marginalisation économique) sont plus susceptibles de récidiver.

Profil de consommation de substances psychoactives

Aux côtés des profils sociodémographique et judiciaire, celui relatif à la présence d'une éventuelle consommation de substances psychoactives dans le chef des femmes condamnées mérite également un point d'attention.

Bien que les informations relatives à l'usage (ou l'absence d'usage) de substances – telles que les drogues, l'alcool ou les médicaments – n'étaient présentes que de manière parcellaire dans les dossiers consultés, il est néanmoins possible d'établir que 73 dossiers sur les 83 présentant une information à ce sujet indiquent la présence d'une consommation de drogues et/ou d'alcool, ce qui signifie qu'au moins 27,9% de notre population totale consomme une ou plusieurs substance(s) psychoactive(s). Parmi ces données disponibles, 12 dossiers n'indiquent aucun usage actuel (parmi lesquels 2 mentionnent des usages passés) tandis que les 85,6% restants sont relatifs à des femmes consommatrices, majoritairement de drogues (67,5%). Si ce pourcentage extrêmement élevé est probablement dû à un biais dans le report de cette variable (la question pourrait n'être posée et reportée de manière privilégiée qu'aux personnes identifiées comme toxicomanes et en besoin d'une prise en charge), il n'en demeure pas moins que près d'une femme condamnée sur trois est consommatrice.

Ces derniers résultats peuvent être mis en perspective avec le dernier niveau de vulnérabilité, dite individuelle, identifié par Nuytiens et Christiaens (2012; 2015), qui rappelons-le, reflète principalement trois thèmes clés: une faible estime de soi et un faible sentiment de valeur et des problèmes psychologiques ainsi que des addictions.

Les résultats de notre étude permettent de mettre en lumière la présence relativement élevée de consommation de substances psychoactives chez les femmes de notre population. Bien que les données disponibles sur l'usage (ou l'absence d'usage) de substances psychoactives soient réduites, il est possible d'indiquer qu'un tiers de notre population totale

est usagère de drogues, alcoolodépendante ou polytoxicomane (drogues et alcool) à son entrée en détention. En termes de prévalence, la littérature scientifique précise que la consommation de substances psychoactives est un phénomène fréquent chez les femmes judiciarisées (Sahajian *et al.*, 2006; Plourde *et al.*, 2007; Forouzan *et al.*, 2012) et nettement plus élevé que dans la population globale (Boys *et al.*, 2002). Les recherches réalisées sur la consommation chez les femmes détenues et le lien existant entre toxicomanie et passage à l'acte délinquant demeurent néanmoins rares (Brochu *et al.*, 2001; Willis et Rushforth, 2003; Plourde *et al.*, 2007). Parmi celles qui se sont penchées sur le sujet, il apparaît que la consommation de drogues est désignée comme l'un des facteurs couramment associés aux parcours des femmes vers la criminalité (Smith, 2017). Ce dernier élément peut en outre être analysé au regard de l'approche féministe sur les trajectoires de vie («*Pathways Approach*»), qui insiste sur le lien unissant victimisation, consommation et délinquance. Selon cette approche, les victimisations pendant l'enfance constitueraient un facteur de risque précurseur de consommation de drogues et de délinquance dans le parcours de vie (Cernkovich *et al.*, 2008; Salisbury, Van Voorhis, 2009; Huebner *et al.*, 2010).

Limites de la présente recherche

Plusieurs biais entravent les résultats de cette recherche, principalement au niveau du manque d'informations disponibles par rapport à certaines variables investiguées. Cette quantité de données manquantes s'est davantage faite remarquer lors de la récolte des données relatives au profil psychosocial de notre population d'étude. En effet, peu d'informations ont pu être récoltées sur l'état de santé mentale et sur l'usage de substances psychoactives. Cela s'explique notamment par l'absence d'investigation sociale et psychologique de la part du personnel pénitentiaire à l'égard des personnes qui purgent une courte peine de prison. Cette étude présente également des limites quant à la nature des données recueillies. Il faut insister à ce titre sur les limitations résultant de la qualité de l'encodage de certaines données dont l'interprétation demeure délicate. On pense à certaines informations telles que celles relatives au revenu ou au logement dit «*précaire*», qualification apparaissant dans divers dossiers sans que la définition afférente à cette étiquette ne soit précisée. L'absence de systématisation dans l'ajout de certaines pièces au dossier est également problématique quant à l'exhaustivité des données. Tel est le cas notamment de l'extrait du casier judiciaire qui n'est pas toujours joint aux dossiers. De plus, une des grandes limites de notre approche est relative à l'absence d'études comparatives sur la population carcérale masculine^[35], limitant l'identification de certaines caractéristiques qui seraient propres à notre

population. Il faut en outre garder à l'esprit que la population de femmes incarcérées contient à la fois des personnes qui purgent leur peine *intra* et *extra muros*. Ce point nécessitera un examen spécifique dans des phases ultérieures de récolte. Enfin, les résultats et propos présentés dans cette contribution ont une vocation descriptive et informative et mériteront d'être validés et approfondis par leur intégration à d'autres données récoltées^[36]. En effet, cette étude n'ayant été appliquée qu'à une seule prison, l'ensemble des constats présentés ne peuvent en aucun cas être généralisés à l'ensemble de la population féminine carcérale belge, ceux-ci étant susceptibles de varier d'un établissement à l'autre.

Conclusion

Les données présentées dans cette contribution révèlent la présence de nombreuses vulnérabilités dans le chef des femmes incarcérées, qu'elles soient sociales, économiques, individuelles ou relationnelles. L'étude de ces diverses formes de vulnérabilité mérite toutefois d'être approfondie selon deux perspectives. La première consiste en la poursuite de l'analyse quantitative de la population carcérale féminine à une plus grande échelle, mais également de la complétion de celle-ci par la tenue d'une enquête permettant d'étudier des facteurs plus précis, propres aux parcours et caractéristiques de ces femmes. La seconde renvoie à la mise en œuvre d'une recherche qualitative complémentaire en vue d'investiguer les parcours de vie de ces femmes incarcérées et les séquences de vie menant à la délinquance. La réalisation combinée de ces différentes études empiriques devrait permettre d'obtenir un portrait plus détaillé de la population carcérale féminine.

En étudiant le profil des femmes détenues d'une autre prison belge, celle de Namur, à la fin du XIX^e siècle^[37], Dupont-Bouchat (1989) dressait le portrait des femmes détenues comme âgées entre 20 et 30 ans, de qualification ouvrière, vivant le plus souvent seule, sans ressource, avec des enfants et poussées par la précarité à voler pour survivre et nourrir leur famille. Elle en déduisait dès lors la saillance du lien entre misère et criminalité féminine. Ce portrait, datant de plus d'un siècle, coïncide encore sur plusieurs points avec celui mis en évidence par la présente contribution. Au-delà de l'existence de similarités sociodémographiques,

35 Cf. note 6 pour plus de précision.

36 La présente analyse s'intègre dans un projet à plus large échelle visant à investiguer l'ensemble de la population de femmes incarcérées au sein des quatre établissements pénitentiaires francophones de Belgique et qui ont été sélectionnés sur la

base d'un double critère: le fait d'accueillir des femmes et d'avoir pour langue principale le français.

37 Il s'agissait alors du premier établissement pénitentiaire accueillant des femmes en Belgique.

ces deux profils, malgré plus d'un siècle d'écart, reflètent tous deux le lien unissant les vulnérabilités multiples à la délinquance féminine.

Loin de se résumer à l'analyse des différents facteurs de vulnérabilités en termes statiques, les défis liés à une meilleure compréhension de la criminalité féminine devront aussi passer par une appréhension du caractère dynamique des trajectoires de vie des femmes et du rôle de cette dynamique dans la superposition de divers segments de vie, et passer plus particulièrement par l'étude de la superposition de leurs trajectoires de délinquance et de victimisation. À cet égard, le concept de « *victim-offender overlap* », qui désigne la superposition des figures de victime et d'auteur-e dans le chef d'un seul et même individu (Mustaine, Tewksbury, 2000; Jennings *et al.*, 2012), constitue un cadre conceptuel pouvant être mobilisé pour approfondir les différentes formes de vulnérabilités caractérisant les femmes engagées dans la délinquance.

L'acquisition d'une meilleure connaissance à propos des femmes délinquantes est en réalité indispensable tant pour les scientifiques que pour les praticien-nes en vue d'atteindre une meilleure connaissance sur « les femmes et le crime » et notamment de comparer leur profil à celui des hommes, mais aussi d'ajuster les actions menées sur le terrain, que ce soit avant l'apparition de la délinquance, pour construire de meilleurs moyens de détection et de prévention; lors de la construction et la mise en œuvre d'une prise en charge adaptée ou après, en vue de renforcer le processus de désistement. Cette contribution est donc un appel aux chercheur-euses, une tentative de rendre visible un phénomène autour duquel il subsiste encore de bien trop nombreuses zones d'ombre. ■

Valentine Doffiny

Doctorante, aspirante F.R.S.-FNRS
Université de Liège
Bât. B33 Méthodologie et criminologie
Liège, Belgique
vdoffiny@uliege.be

Sophie André

Professeure, Université de Liège
Bât. B33 Méthodologie et criminologie
Liège, Belgique
Sophie.Andre@uliege.be

Bibliographie

- AKERS R., SELLERS C., JENNINGS W., 2017, *Criminological theories: Introduction, evaluation, and application* (7th ed.), Oxford, Oxford University Press.
- BARLOW C., 2016, *Coercion and Women Co-offenders: A Gendered Pathway into Crime*, Bristol, Policy Press.
- BECKER S., MCCORKEL J., 2011, The gender of criminal opportunity. The impact of male co-offenders on women's crime, *Feminist Criminology*, 6, 2, 79-110.
- BELKNAP J., 2021, *The invisible woman : gender, crime, and justice (Fifth edition.)*, Californie, SAGE Publications.
- BERNARD A., 2013, The intersectional alternative: Explaining female criminality, *Feminist Criminology*, 8, 1, 3-19.
- BLOCK C., BLOKLAND A. A., VAN DER WERFF C., VAN OS R., NIEUWBEERTA P., 2010, Long-term patterns of offending in women, *Feminist Criminology*, 5, 1, 73-107.
- BLOOM B., OWEN B., COVINGTON S., 2004, Women offenders and the gendered effects of public policy, *Review of Policy Research*, 21, 1, 31-48.
- BOYS A., FARRELL M., BEBBINGTON P., BRUGHA T., COID J., JENKINS R., MARSDEN J., MELTZER H., SINGLETON N., TAYLOR C., 2002, Drug use and initiation in prison: results from a national prison survey in England and Wales, *Addiction*, 97, 12, 1551-1560.
- BROCHU S., GUYON L., DESJARDINS L., 2001, Trajectoires de délinquance et de consommation de substances chez des hommes et des femmes en détention, *Canadian journal of criminology and criminal justice*, 43, 2, 173-196.
- BYRNE C., TREW K., 2008, Pathways through crime: The development of crime and desistance in the accounts of men and women offenders, *The Howard Journal*, 47, 238-258.
- CARDI C., 2007, Le contrôle social réservé aux femmes: Entre prison, justice et travail social, *Déviante et Société*, 31, 3-23.
- CARRINGTON C., 2002, Group crime in Canada, *Canadian Review of Criminology*, 44, 277-315.
- CERNKOVICH S., LANCTÔT N., GIORDANO P., 2008, Predicting Adolescent and Adult Antisocial Behavior Among Adjudicated Delinquent Females. *Crime and Delinquency*, 54, 1, 3-33.
- CHAUHAN P., REPPUCCI N., TURKHEIMER E., 2009, Racial differences in the associations of neighborhood disadvantage, exposure to violence, and criminal recidivism among female juvenile offenders, *Behavioral Sciences & the Law*, 27, 4, 531-552.
- CHESNEY-LIND M., CHAGNON N., 2016, Criminology, Gender, and Race: A Case Study of Privilege in the Academy, *Feminist Criminology*, 11, 4, 311-333.
- CHRISTENSEN M., 2019, Feminization of Poverty: Causes and Implications, in LEAL FILHO W., AZUL A., BRANDLI L., ÖZUYAR P., WALL T. (Eds.), *Gender Equality, Encyclopedia of the UN Sustainable Development Goals*, Springer, Cham, 1-10.
- COLEMAN J., 1988, Social Capital in the Creation of Human Capital, *American Journal of Sociology*, 94, S95-S121.
- DALY K., 1992, Women's pathway to felony court: Feminist theories of law-breaking and problems of representation, *Review of Law and Women's Studies*, 2, 11-52.
- DELISI M., 2002, Not Just a Boy's Club: An Empirical Assessment of Female Career Criminals, *Women & Criminal Justice*, 13, 4, 27-45.
- DOERNER J., DEMUTH S., 2010, The independent and joint effects of race/ethnicity, gender, and age on sentencing outcomes in US federal courts, *Justice Quarterly*, 27, 1, 1-27.
- DUPONT-BOUCHAT M.-S., ALEXANDRE F., LAURENT S., 1989, En marge du travail: femmes criminelles, femmes en prison, in ROSART F., COURTOIS L., PIROTTE J. (Eds.), *Femmes des années 80: un siècle de condition féminine en Belgique (1889-1989)*, Louvain-la-Neuve, Éditions Academia, 97-106.

- ELMELECH Y., LU H., 2004, Race, ethnicity, and the gender poverty gap, *Social Science Research*, 33, 1, 158-182.
- FAGNAN A., 1992, De la comparution à la décision pénale: Le profil judiciaire de plus de 1 500 femmes, *Criminologie*, 25, 87-100.
- FARR K., 2000, Classification for Female Inmates: Moving Forward, *Crime and Delinquency*, 46, 1, 3-17.
- FARRINGTON D., 2003, Developmental and life-course criminology: Key theoretical and empirical issues-The 2002 Sutherland Award address, *Criminology*, 41, 221-225.
- FARRINGTON D., LOEBER R., TTOFI M., 2012, Risk and Protective Factors for Offending, in WELSH B. C., FARRINGTON D. P. (Eds.), *The Oxford handbook of crime prevention*, Oxford, Oxford University Press, 46-69.
- FAVRIL L., VANDER LAENEN F., AUDENAERT K., 2017, Psychiatrische morbiditeit bij gedetineerden in Vlaanderen, *Panopticon*, 38, 4, 231-245.
- FAVRIL L., VANDER LAENEN F., 2018, Predictoren van druggebruik tijdens de detentieperiode: data van 1326 gedetineerden uit 15 Vlaamse gevangenis, *Panopticon*, 39, 4, 296-312.
- FOROUZAN E., MALINGREY F., BROUILLETTE-ALARIE S., 2012, Caractéristiques du fonctionnement social des femmes incarcérées, *Criminologie*, 45, 1, 271-298.
- GARCIA-HALLETT J., 2019, Maternal Identities and Narratives of Motherhood: A Qualitative Exploration of Women's Pathways Into and Out of Offending, *Feminist Criminology*, 14, 2, 214-240.
- GREENBERG G., ROSENHECK R., 2008, Jail incarceration, homelessness, and mental health: a national study, *Psychiatric Services*, 59, 2, 170-177.
- HAYNIE D., GIORDANO P., MANNING W., LONGMORE M., 2005, Adolescent romantic relationships and delinquency involvement, *Criminology (Beverly Hills)*, 43, 1, 177-210.
- HEIMER K., JOHNSON K. R., LANG J. B., RENGIFO A. F., STEMEN D., 2012, Race and Women's Imprisonment: Poverty, African American Presence, and Social Welfare, *Journal of Quantitative Criminology*, 28, 2, 219-244.
- HOLTFRETER K., REISIG M. D., MORASH M., 2004, Poverty, state capital, and recidivism among women offenders, *Criminology & Public Policy*, 3, 2, 185-208.
- HUEBNER B., DEJONG C., COBBINA J., 2010, Women Coming Home: Long-Term Patterns of Recidivism, *Justice Quarterly*, 27, 2, 225-254.
- INSTITUT BRUXELLOIS DE STATISTIQUE ET D'ANALYSE, 2022, *Population: Nationalités*, [en ligne] <https://ibs.brussels/themes/population/nationalites> (6 décembre 2022).
- ISLAM M., TALUKDER I., 2021, The Impact of Vulnerable Family Relation on Female Criminality: Its Forms, Causes, and Consequences in Society, *Journal of Kolkata Society for Asian Studies*, 7, 1, 166-179.
- JAQUIER V., VUILLE J., 2017, *Les femmes et la question criminelle : délits commis, expériences de victimisation et professions judiciaires*, Genève, Seismo.
- JENNINGS W., PIQUERO A., REINGLE J., 2012, On the overlap between victimization and offending: A review of the literature, *Aggression and Violent Behavior*, 17, 1, 16-26.
- JENSEN G., JONES D., 1976, Perspectives on inmate culture: A study of women prisoners, *Women and Criminal Justice*, 5, 1, 71-97.
- JONES S., 2008, Partners in crime: A study of the relationship between female offenders and their co-defendants, *Criminology & Criminal Justice*, 8, 2, 147-164.
- LAUB J., SAMPSON R., 2003, *Shared beginnings, divergent lives: Delinquent boys to age 70*, Cambridge, Harvard University Press.
- LÉVY V., 2000, Femmes et délinquance : la situation aux États-Unis, *Déviance et Société*, 24, 1, 69-90.

- LIDDELL M., MARTINOVIC M., 2013, Women's offending: Trends, issues and theoretical explanations, *International Journal of Social Inquiry*, 6, 1, 127-142.
- LOEBER R., 1996, Developmental continuity, change, and pathways in male juvenile problem behavior, in HAWKINS, J. D. (Ed.), *Delinquency and crime: Current theories*, New York, Cambridge University Press, 1-128.
- LOPER A., 2002, Adjustment to prison of women convicted of possession, trafficking, and non-drug offenses, *Journal of Drug Issues*, 32, 4, 1033-1050.
- MALLICOAT S., ESTRADA IRELAND C., 2014, *Women and Crime: The Essentials*, Thousand Oaks, SAGE.
- MANDATORI F., FITCH C., 2021, An Examination of Adult Female and Male Offending within the Context of Strain, *Journal of Student Research*, 10, 4.
- MESSERSCHMIDT J. W., 1993, *Masculinities and Crime*, Lanham, MD: Rowman & Littlefield.
- MOFFITT T., CASPI A., 2001, Childhood predictors differentiate life-course persistent and adolescence-limited pathways, among males and females, *Development and Psychopathology*, 13, 355-375.
- MOLONEY M., MACKENZIE K., HUNT G., JOE-LAIDLER K., 2009, The path and promise of fatherhood for gang members, *British Journal of Criminology*, 49, 305-325.
- MONSBAKKEN C., LYGSTAD T., SKARDHAMAR T., 2013, Crime and the transition to parenthood: The role of sex and relationship context, *British Journal of Criminology*, 53, 129-148.
- MORASH M., KASHY D., 2022, The relevance of women's economic marginalization to recidivism, *Criminal Justice and Behavior*, 49, 3, 330-349.
- MORGAN R., LIEBLING A., 2007, Imprisonment: An Expanding Scene, in MAGUIRE, M., *The Oxford Handbook of Criminology (4th)*, Oxford, Oxford University Press.
- MUSTAINE E., TEWKSBURY R., 2000, Comparing the Lifestyles of Victims, Offenders, and Victim-Offenders: A Routine Activity Theory Assessment of Similarities and Differences for Criminal Incident Participants, *Sociological focus*, 33, 3, 339-362.
- MYERS R., WAKEFIELD S., 2014, Sex, Gender, and Imprisonment: Rates, Reforms, and Lived Realities, in GARTNER, R. (Ed.), MCCARTHY, B. (Ed.), *The Oxford Handbook of Gender, Sex, and Crime*, 472-593, Oxford University.
- NAFFINE N., 1996, *Feminism and Criminology*, Cambridge, Polity Press.
- NUYTIENS A., 2008, Het profiel van vrouwen in de gevangenis, *Panopticon*, 29, 4, 40-50.
- NUYTIENS A., CHRISTIAENS J., 2012, Female offenders' pathways to prison in Belgium, *Temida*, 15, 4, 7-22.
- NUYTIENS A., CHRISTIAENS J., 2015, 'It all has to do with men'. How abusive romantic relationships impact on female pathways to prison, in KRUTTSCHNITT C., BIJLEVELD C. (Eds.), *Lives of Incarcerated Women: An International Perspective*, London, Routledge, 32-47.
- OWEN B., 1998, *"In the mix": Struggle and survival in a women's prison*, Albany, State University of New York Press.
- PEARCE D., 1978, The feminization of poverty: women, work, and welfare, *Urban and Social Change Review*, 11, 28-36.
- PETROSINO A., DERZON J., LAVENBERG J., 2009, The Role of the Family in Crime and Delinquency: Evidence from Prior Quantitative Reviews, *Southwest Journal of Criminal Justice*, 6, 2, 108-132.
- PLOURDE C., BROCHU S., COUVRETTE A., GENDRON A., 2007, Points de vue de femmes incarcérées dans des établissements fédéraux concernant les impacts du contexte carcéral sur leur trajectoire de consommation de drogues, *Criminologie (Montréal)*, 40, 1, 105-134.

- PORTES A., 1998, Social Capital: Its Origins and Applications in Modern Sociology, *Annual Review of Sociology*, 22, 1-24.
- RECKDENWALD A., PARKER K., 2008, The Influence of Gender Inequality and Marginalization on Types of Female Offending, *Homicide Studies*, 12, 2, 208-226.
- REISIG M., HOLTFRETER K., MORASH M., 2002, Social Capital Among Woman Offenders, *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 18, 2, 167-187.
- RICHIE B., 1996, *Compelled to crime: The gendered entrapment of battered Black women*, New York, Routledge.
- ROSTAING C., 2017, L'invisibilisation des femmes dans les recherches sur la prison, *Les Cahiers de Framespa*, 25.
- SAHAJIAN F., LAMOTHE P., FABRY J., 2006, Consommation de substances psycho actives chez les personnes entrant en prison, *Santé publique (Vandoeuvres-Nancy, France)*, 18, 2, 223-234.
- SALISBURY E., VAN VOORHIS P., 2009, Gendered pathways: A quantitative investigation of women probationers' paths to incarceration, *Criminal Justice and Behavior*, 36, 541-566.
- SERVICE PUBLIC FEDERAL JUSTICE, *Rapports annuels de la direction générale Etablissements pénitentiaires*, [en ligne] <https://justice.belgium.be/fr/publications> (10 novembre 2022).
- SIMON R., LANDIS J., 1991, *The crimes women commit, the punishments they receive*, Lexington, Lexington Books.
- SIMPSON S., YAHNER J., DUGAN L., 2008, Understanding Women's Pathways to Jail: Analysing the Lives of Incarcerated Women, *Australian & New Zealand Journal of Criminology*, 41, 1, 84-108.
- SIMPSON S., ALPER M., DUGAN L., HORNEY J., KRUTTSCHNITT C., GARTNER, R., 2016, Age-Graded Pathways into Crime: Evidence from a Multi-Site Retrospective Study of Incarcerated Women, *Journal of Developmental and Life-Course Criminology*, 2, 3, 296-320.
- SMITH V., 2017, Substance-Abusing Female Offenders as Victims: Chronological Sequencing of Pathways Into the Criminal Justice System, *Victims & Offenders*, 12, 1, 113-137.
- SMYTH K., GOODMAN L., GLENN C., 2006, The full-frame approach: A new response to marginalized women left behind by specialized services, *American Journal of Orthopsychiatry*, 76, 489-502.
- SNACKEN S., 1986, Les courtes peines de prison, *Déviante et société*, 10, 4, 363-387.
- SURRATT H., 2003, Parenting Attitudes of Drug-Involved Women Inmates, *The Prison Journal*, 83, 2, 206-220.
- TREBUCHON C., LEVEILLEE S., 2017, Profil de personnalité de femmes auteures de crimes violents selon le lien a la victime, *Annales Médico Psychologiques*, 175, 8, 685-691.
- TUSHER C., COOK S., 2010, Comparing revictimization in two groups of marginalized women, *Journal of Interpersonal Violence*, 25, 1893-1911.
- VANHAMME F., BEYENS K., 2007, La recherche en sentencing: un survol contextualisé, *Déviante et Société*, 31, 199-228.
- WALT L., JASON L., 2017, Predicting Pathways into Criminal Behavior: The Intersection of Race, Gender, Poverty, Psychological Factors, *ARC Addict*, 2, 1, 1-8.
- WILLIS K., RUSHFORTH C., 2003, The Female Criminal: An Overview of Women's Drug Use and Offending Behaviour, *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*, 264, 1-6.

Annexe

Tableaux de synthèse du profil de la population (N = 261)

Caractéristiques sociodémographiques	%/score moyen
<i>Âge lors de l'entrée en détention (n = 261)</i>	
Âge moyen	36,4 (E.T. : 10,613)
18-24 ans (n = 28)	10,7
25-34 (n = 97)	37,2
35-44 (n = 74)	28,4
45-54 (n = 46)	17,6
55-64 (n = 15)	5,7
Plus ou égal à 65 (n = 1)	0,4
<i>Pays de naissance (n = 258)</i>	
Belgique (n = 184)	71,3
<i>Nationalité (n = 257)</i>	
Belge (n = 208)	80,9
<i>Situation Office des étrangers (n = 51)</i>	
Droit au séjour (n = 22)	43,1
<i>Langue parlée (n = 247)</i>	
Français (n = 233)	94,3

Caractéristiques des relations familiales et conjugales	%/score moyen
<i>Entourage familial (parents) (n = 165)</i>	
Famille « brisée » ou « désorganisée » (n = 67)	40,7
Orphelines d'un parent (n = 27)	16,4
Aucun contact avec un parent (n = 28)	17,0
Orphelines des deux parents (n = 12)	7,3
Présence des deux parents (n = 98)	59,4
<i>Nombre d'enfants (n = 220)</i>	
≥ 3 enfants (n = 68)	30,9
Sans enfants (n = 56)	25,5
Nombre moyen d'enfants	1,92 (E.T. : 1,877)
<i>Situation conjugale au moment de l'entrée en détention (n = 193)</i>	
Conjoint (n = 24)	12,4
Célibataire (n = 119)	61,7
<i>Situation carcérale du ou de la conjoint-e (n = 111)</i>	
Passé et/ou présent judiciaire ou carcéral (n = 60)	54,1

Caractéristiques socioprofessionnelles	%/score moyen
<i>Niveau d'instruction le plus élevé</i>	
Certificat d'Études de Base (n = 17)	56,6
<i>Situation professionnelle (n = 152)</i>	
Sans emploi (n = 136)	89,5
<i>Secteur de qualification (n = 27)</i>	
Maintenance et entretien (n = 9)	33,3
Hôtellerie et alimentation (n = 5)	18,5
Administratif et bureautique (n = 3)	11,1
Économie et gestion (n = 3)	11,1
Santé (n = 2)	7,4
Éducation et pédagogie (n = 2)	7,4
Bien-être (coiffure et esthétique) (n = 2)	7,4
Sécurité (n = 1)	3,7
<i>Situation financière (n = 92)</i>	
Aucun revenu (n = 18)	19,6
Revenu précaire (n = 28)	30,4
Revenu du ou de la conjoint-e (n = 2)	2,2
Aide sociale de l'État (n = 30)	32,6
Revenu professionnel (n = 14)	15,2
<i>Logement</i>	
Sans domicile (n = 47)	18,4
Situation « précaire » (n = 6)	2,7

Caractéristiques de la situation légale	%/score moyen
<i>Fourchette de peine (N = 261)</i>	
Non définie (internement) (n = 9)	3,4
Peine inférieure ou égale à 3 ans de prison (n = 220)	84,3
Peine inférieure à 6 mois (n = 65)	24,9
Peine de 6 mois à 1 an (n = 98)	37,6
Peine de 1 an à 3 ans (n = 57)	21,8
Peine supérieure à 3 ans de prison (n = 32)	12,3
Peine de 3 à 5 ans (n = 12)	4,6
Peine de 5 à 7 ans (n = 6)	2,3
Peine de 7 à 10 ans (n = 7)	2,7
+10 ans (y compris perpétuité) (n = 7)	2,7
<i>Régime d'exécution de la peine (n = 261)</i>	
Régime ordinaire (n = 140)	53,6
SE (n = 121)	46,4

Caractéristiques et types des faits infractionnels actuels	%/score moyen
<i>Âge lors de la commission du fait actuel (« principal ») (n = 226)</i>	
Âge moyen	33,47 (E.T. : 10,724)
<18 ans (n = 2)	0,9
18-24 (n = 50)	22,1
25-34 (n = 78)	34,5
35-44 (n = 55)	24,3
45-54 (n = 32)	14,2
55-64 (n = 9)	4,0
Plus ou égal à 65 (n = 0)	0,0

Caractéristiques de la participation	%/score moyen
<i>Participation (n = 236)</i>	
Infractions commises en participation avec une ou plusieurs personne(s) (n = 124)	52,5
Infractions commises seules (n = 112)	47,5
Partenaire impliqué-e dans les faits (n = 76)	56,6

Type d'infractions	Distribution	% de participation au sein de chaque catégorie
<i>Crimes et délits contre les propriétés (n = 152)</i>		
Vols avec violences et menaces (n = 36)	14,2	58,1
Vols sans violences (n = 67)	26,4	63,9
Fraudes et escroqueries (n = 42)	16,5	59,0
Destructions, dégradations et dommages (n = 7)	2,8	n.d.
<i>Infractions contre les personnes (n = 47)</i>		
Meurtres (assassinats et tentatives) (n = 11)	4,3	45,5
Coups et blessures (n = 27)	10,6	36,0
Traitements inhumains et dégradants (n = 6)	2,4	n.d.
Enlèvement d'enfants (mère) (n = 3)	1,2	n.d.
<i>Infractions en matière de stupéfiants (n = 20)</i>		
<i>Infraction en matière de mœurs (n = 3)</i>	<i>1,2</i>	<i>100</i>
<i>Infraction en matière de sécurité et d'ordre publics (n = 9)</i>		
Menace d'attentat (n = 4)	4,3	n.d.
Rébellion, outrage contre agent (n = 5)	2,0	n.d.
<i>Infraction en matière de roulage (n = 18)</i>		
<i>« Autres » infractions* (n = 5)</i>	<i>2,0</i>	<i>-</i>

n.d. : non déterminé ; lorsque le croisement des données n'est possible que pour un n < 10.

* Association de malfaiteurs ; calomnie ; non-assistance à personne en danger.

Caractéristiques et types des délits antérieurs	%/score moyen
<i>Condamnation(s) antérieure(s) (n = 107)</i>	
Aucune (n=32)	29,9
1 condamnation antérieure (n = 16)	15,0
2 à 3 condamnations antérieures (n = 24)	22,4
4 à 5 condamnations antérieures (n = 13)	12,1
Plus de 5 condamnations antérieures (n=22)	20,6

Antécédents par type d'infractions	% pour chaque catégorie
<i>Crimes et délits contre les propriétés</i>	
Vols avec violences et menaces (n = 20)	80,0
Vols sans violence (n = 18)	83,3
Fraudes et escroqueries (n = 16)	75,0
Destructions, dégradations et dommages	n.d.
<i>Infractions contre les personnes</i>	
Meurtres (assassinats et tentatives) (n = 10)	50,0
Coups et blessures	n.d.
Traitements inhumains et dégradants	n.d.
Enlèvement d'enfants (mère)	n.d.
<i>Infractions en matière de stupéfiants</i>	
<i>n.d.</i>	
<i>Infraction en matière de mœurs</i>	
<i>n.d.</i>	
<i>Infraction en matière de sécurité et d'ordre publics</i>	
Menace d'attentat	n.d.
Rébellion, outrage contre agent	n.d.
<i>Infractions en matière de roulage</i>	
<i>n.d.</i>	
<i>Autres infractions</i>	
<i>n.d.</i>	

n.d.: non déterminé: lorsque le croisement des données n'est possible que pour un n < 10.

Types de substances psychoactives	%/score moyen
<i>Substances psychoactives (n = 83)</i>	
Aucun usage (n = 12)	14,5
Usage (n = 71)	85,6
Drogues (n = 42)	50,6
Alcool (n = 15)	18,1
Drogues & alcool (n = 14)	16,9

FR – Les femmes font l’objet d’une importante invisibilisation dans les études dédiées au monde carcéral. La présente étude s’intéresse au profil des femmes incarcérées en Belgique francophone. Le cœur de cet article consiste à dresser un portrait descriptif de l’ensemble des femmes condamnées et incarcérées au sein d’un établissement belge francophone entre 2019 et 2021 (N=261). Par la mobilisation d’une approche quantitative, les dossiers pénitentiaires des 261 femmes composant notre population ont été consultés et analysés de manière systématique. Les résultats révèlent que ces femmes condamnées sont, pour la majorité, incarcérées pour des infractions contre les biens et les propriétés – de nature non violente – et présentent par ailleurs une série de vulnérabilités sur les plans social, économique, individuel et relationnel (faible niveau d’instruction, précarité professionnelle et de logement, présence d’une consommation de substances psychoactives, relations sociales dysfonctionnelles, etc.), soulignant ainsi l’existence d’un lien indéniable entre vulnérabilités et délinquance féminine. La mise en évidence d’une série de caractéristiques propres aux femmes incarcérées vient alimenter les connaissances à propos des femmes délinquantes et établir un point de départ pour identifier les éventuelles spécificités relatives à cette population et offrir, à ce titre, une base comparative future avec la population masculine.

FEMMES INCARCÉRÉES – PRISONS BELGES –
PROFILS – DÉLINQUANCE – VULNÉRABILITÉS

EN – *Women in prison in a French-speaking Belgian prison: reducing invisibility to uncover vulnerabilities.* Women are largely invisible in prison studies all over the world. This study focuses on the profile of women in prison in French-speaking Belgium. The core of the article is a descriptive portrait of all women convicted and incarcerated in a French-speaking Belgian prison between 2019 and 2021 (N=261). Using a quantitative approach, the prison folders of the 261 women in the population were systematically reviewed and analyzed. The results reveal that the majority of these convicted women are incarcerated for offenses against property and goods – of a non-violent nature – and also present a series of social, economic, individual and relational vulnerabilities (low level of education, professional and housing precariousness, drug use, dysfunctional social relationships, etc.), thus underlining the existence of an undeniable link between vulnerability and female delinquency. The identification of a series of characteristics specific to incarcerated women adds to the knowledge about women offenders and establishes a starting point for identifying possible specificities related to this population and, as such, offers a future comparative basis with the male population.

INCARCERATED WOMEN – BELGIAN PRISONS –
PROFILES – OFFENDING – VULNERABILITIES

DE – *Inhaftierte Frauen in einem französischsprachigen belgischen Gefängnis: Das Verlassen der Unsichtbarkeit um die Vulnerabilitäten zu entdecken.* Frauen sind in Studien, die sich mit der Welt des Gefängnisses befassen, weitgehend unsichtbar. Diese Studie konzentriert sich auf das Profil inhaftierter Frauen im französischsprachigen Belgien. Das Kernstück dieses Artikels besteht darin, ein deskriptives Porträt der Gesamtheit der Frauen zu erstellen, die zwischen 2019 und 2021 verurteilt und in einer französischsprachigen belgischen Einrichtung inhaftiert wurden (N=261). Unter Verwendung eines quantitativen Ansatzes wurden die Gefangenakten von 261 Frauen in der Population eingesehen und systematisch analysiert. Die Ergebnisse zeigen, dass diese verurteilten Frauen größtenteils wegen Eigentumsdelikten – nicht gewalttätiger Art – inhaftiert sind und außerdem eine Reihe von Vulnerabilitäten in sozialer, wirtschaftlicher und individueller Hinsicht sowie auf der Beziehungsebene aufweisen (niedriges Bildungsniveau, Arbeitsplatz- und Wohnungsunsicherheiten, Konsum psychoaktiver Substanzen, dysfunktionale soziale Beziehungen, usw.), was folglich das Vorhandensein einer unbestreitbaren Verbindung zwischen Vulnerabilitäten und weiblicher Delinquenz unterstreicht. Der Nachweis einer Reihe von Merkmalen, die für inhaftierte Frauen charakteristisch sind, trägt zum Wissen über Straftäterinnen bei, er schafft einen Ausgangspunkt zur Identifizierung der möglichen Spezifika in Bezug auf diese Population und bietet in dieser Eigenschaft eine Vergleichsbasis mit der männlichen Population.

INHAFTIERTE FRAUEN – BELGISCHE GEFÄNGNISSE –
PROFILE, DELINQUENZ – VULNERABILITÄTEN

ES – *Mujeres en una cárcel belga francófona: salir de la invisibilidad para descubrir vulnerabilidades.* Las mujeres son, en gran medida, invisibles en los estudios penitenciarios. Este estudio se centra en el perfil de las mujeres encarceladas en la Bélgica francófona. El núcleo de este artículo es trazar un retrato descriptivo de todas las mujeres condenadas y encarceladas en una institución belga francófona entre 2019 y 2021 (N=261). Mediante un enfoque cuantitativo, se consultaron y analizaron sistemáticamente los expedientes penitenciarios de las 261 mujeres de nuestra población. Los resultados revelan que la mayoría de estas mujeres están encarceladas por delitos contra la propiedad -de carácter no violento- y presentan además una serie de vulnerabilidades sociales, económicas, individuales y relacionales (bajo nivel de estudios, precariedad laboral y de vivienda, consumo de estupefacientes, relaciones sociales disfuncionales, etc.); lo que subraya la existencia de un vínculo innegable entre las vulnerabilidades y la delincuencia femenina. La identificación de una serie de características de las mujeres en prisión se añade al conocimiento sobre las mujeres delincuentes y establece un punto de partida para identificar posibles especificidades relacionadas con esta población y, como tal, ofrece una base comparativa con la población masculina.

MUJERES EN PRISIÓN – PRISIONES BELGAS – PERFILES –
DELINCUENCIA – VULNERABILIDADES

Détenues d'une prison belge francophone : quitter l'invisibilité pour découvrir les vulnérabilités